MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Université Cheikh Anta Diop

Centre d'Excellence africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA/SAMEF)

Projet: CEA

Crédit: N° 5419 SN

AVIS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX OUVERTE N°2017-001/CEA/SAMEF/UCAD

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SIMULATION

- 1. Cet Avis d'appel à concurrence fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru le 31 Décembre 2016 dans «Le Soleil».
- 2. Le Gouvernement du Sénégal a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement dans le cadre du Projet de Centre d'Excellence Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA SAMEF). Le Gouvernement du Sénégal entend affecter une partie du produit de ce crédit aux paiements relatifs au marché pour les travaux d'aménagement d'un centre d simulation. L'UCAD sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires répondants aux qualifications requises pour les travaux d'aménagement d'un centre d simulation.

Le délai de livraison est de 45 jours au maximum.

- 3. La passation du Marché sera conduite par demande de renseignement et de prix (DRPo) telle que définie dans l'arrêté n°00107 du 07.01.2015.
- 4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Ibrahima THIOUB, Recteur de l'UCAD, Adresse électronique : rectorat@ucad.edu.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au Rectorat de l'UCAD, secrétariat général, UCAD 3, camp Claudel, villa n°84, allée Eucalyptus de 9 Hoo GMT à 14Hoo GMT.
- 5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- o fournir les états financiers certifiés au cours des trois derniers exercices (2013, 2014, 2015);
- o avoir exécuté au moins trois (03) marchés similaires au cours des trois (03) dernières années de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont au moins similaires en grandeur et en coût aux travaux proposés;

Fournir les références pour les marchés exécutés notamment l'attestation de travaux exécutés desdits marchés.

- 6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français contre un paiement non remboursable de 10 000 F CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par chèque certifié.
- 7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mercredi 28 juin 2017 à 10 H 00 GMT. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous à la Salle des commissions du Rectorat de l'UCAD le Mercredi 28 juin 2017 à 10 H 00 GMT.

La période de validité de l'offre sera de 45 jours à compter de la date limite de dépôt des plis. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est: Rectorat de l'UCAD, Secrétariat général, UCAD 3, camp Claudel, villa n°84, allée Eucalyptus. Numéro de téléphone : (221) 33.823 02 83.

nancement de 30 millions de FCfa de la société d'énergie solaire avec un équipement de dernière génération. Il y a également un matériel échographique acquis grâce à nos partenaires itaLe poste de santé de Mérina Dakhar polarise près d'une vingtaine de cases de santé pour une population de plus de 23.000 habitants de 65 villages et hameaux.

El Hadj Mouhamadou SAGNE

KAFFRINE

La commune de Diamal refuse une usine de décorticage d'arachide

Le conseil municipal de Diamal (Kaffrine) a voté à l'unanimité, samedi, contre l'implantation d'une usine de décorticage d'arachide à Guisseum, un village du département de Mbirekelane, a constaté l'Aps.

D'une surface de 25 hectares, cette usine appartient à l'opérateur économique Maodo Sarr, par ailleurs président de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Kaffrine. «La construction de cette usine est totalement bannie par les populations de la commune de Diamal, à travers un vote du conseil municipal», a expliqué le maire de la commune de Diamal, Mouhameth Kâ, lors d'un point de presse tenu le même jour. «Maodo Sarr a voulu implanter depuis 2015 une usine de décorticage d'arachide dans le village de Guisseum, commune de Diamal», mais «la population a dit niet à l'implantation de cette infrastructure qui risque de les priver de leurs champs», a-t-il ajouté.

Selon lui, «2 ou 3 hectares suffisent largement» pour abriter cette usine, mais «vouloir prendre 25 hectares de nos terres, c'est trop». «Le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur de la population. Les conseillers ne veulent donc pas de l'implantation de cette usine dans leur localité", même en sachant qu'elle pourrait «ap-

porter quelque chose à notre commune pour ne pas dire à la région de Kaffrine». «Nous invitons Maodo Sarr à retirer son matériel (conteneur) qu'il a amené sur le site», a lancé le maire de Diamal, selon qui le conseil municipal a recouru au vote pour préserver « l'esprit de la paix» dans la localité. «Nous avons voulu trancher sans invectives ni calomnie», a-t-il soutenu. Selon le promoteur du projet joint au téléphone par le correspondant de l'APS, ce dossier se trouve désormais entre les mains de l'Etat. «C'est une usine qui peut apporter beaucoup à la population de Kaffrine, particulièrement à la commune de Diamal. Elle pourra générer au moins 6.600 emplois», a soutenu Maodo Sarr. «Donc, je ne vois pas l'intérêt de refuser l'implantation d'une telle usine dans une localité», a-t-il dit, soulignant qu'il est dans l'attente de «la décision de l'Etat pour voir si les travaux vont se poursuivre ou pas», puisque les conseillers de la commune de Diamal ont refusé de délibérer en faveur du projet.

a

n)

MA

S E